



DIPLOME SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE

I - DISPOSITIONS GENERALES

Il est créé à l'Ecole Supérieure Polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, un diplôme intitulé Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil.

Le Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil est organisé au sein du Domaine Sciences et Technologies, de la mention Sciences de l'Ingénieur, dans la spécialité Génie Civil. Il prépare à la poursuite des études ou à l'insertion professionnelle.

L'offre de formation est organisée sous la forme de parcours de formation prise en charge par des tiers. Le cursus du Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil, est structuré en 4 semestres d'enseignement de 30 crédits chacun.

Les semestres 1 et 2 correspondent à la première année,

Les semestres 3 et 4 correspondent à la deuxième année,

Le Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil, sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits.

II - CONDITION D'ACCES AUX ETUDES DU DST

Peut s'inscrire en Première année du Diplôme Supérieur de Technologie, le candidat pouvant justifier :

- soit d'un diplôme de baccalauréat compatible avec la formation;
- soit d'un titre admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation en vigueur.

L'admission se fait par concours et/ou par examen de dossier.

Peut s'inscrire en Deuxième année du Diplôme Supérieur de Technologie, le candidat ayant validé les semestres 1 et 2 individuellement ou par compensation.

Les candidats prennent au maximum trois inscriptions administratives annuelles pour le cursus de Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil.

Une inscription supplémentaire peut être accordée, à titre dérogatoire, par le Directeur de l'Ecole Supérieure Polytechnique dans le cas de situations particulières, après avis du Conseil Pédagogique de l'Ecole supérieure Polytechnique.

III - ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation assure à l'étudiant l'acquisition de connaissances fondamentales, transversales et de compétences professionnelles. La formation est organisée sous forme de cours, conférences, séminaires, travaux dirigés, travaux pratiques, stages, conduites de projets. Les stages et les conduites de projets individuels ou collectifs sont organisés en première et deuxième année. Ils impliquent la rédaction d'un rapport ou d'un mémoire. La formation est dispensée en présentiel.

La formation est composée d'unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits. La formation comprend des unités d'enseignement obligatoires. Le programme des enseignements ainsi que les crédits alloués à chaque unité d'enseignement figurent en annexe (annexe 1). Ils peuvent être modifiés ou enrichis.

IV - CONTROLE DES CONNAISSANCES

Il est organisé dans le cadre des unités d'enseignement. Il comporte des contrôles continus et des examens terminaux. L'examen terminal se déroule à la fin de chaque semestre. Une session de rattrapage est organisée, au plus tôt, une semaine après la publication des résultats des semestres 2 et 4.

Ne sont autorisés à participer aux épreuves du contrôle continu et aux épreuves de l'examen terminal que les étudiants ayant rempli les conditions de leurs inscriptions administrative et pédagogique.

Seuls peuvent se présenter à l'examen les étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité aux séances de cours, travaux dirigés et /ou travaux pratiques.

Les modalités de contrôle de connaissances figurent en annexe (annexe 2) du présent arrêté. Elles peuvent être modifiées ou enrichies.

V - VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATION

Le Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil, s'obtient uniquement par la validation de la première et de la deuxième année de formation. Une unité de formation est validée si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsque l'unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, elle est validée par compensation entre ses éléments constitutifs. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement s'effectue quelle que soit la note obtenue dans le semestre.

Les unités d'enseignement validées sont définitivement acquises et capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Pour les unités d'enseignement qui ne sont pas validées, l'étudiant conserve, pour la session de rattrapage, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, sauf renonciation écrite de sa part formulée auprès du service de la scolarité avant le début de la session de rattrapage.

Un semestre est validé si toutes les unités d'enseignement le composant sont validées.

La compensation entre les unités d'enseignement de même nature, dans le même semestre est autorisée. La nature des unités d'enseignement est définie par les établissements.

Tout semestre validé est définitivement acquis. L'étudiant ne peut plus en demander la renonciation.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits correspondants.

Le Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil, est décerné aux étudiants qui ont validé les 4 semestres du cursus.

L'obtention des 120 crédits confère le grade de Technicien Supérieur de Génie Civil.

Les mentions aux examens sont déterminées comme suit :

- **PASSABLE** quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20 ;
- **ASSEZ BIEN** quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ;
- **BIEN** quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20 ;
- **TRES BIEN** quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une note moyenne au moins égale à 16 sur 20.

Une attestation de réussite et d'obtention du Diplôme Supérieur de Technologie en Génie Civil, signée par le chef des services administratifs de l'Ecole Supérieure Polytechnique, est délivrée à l'étudiant.

Le diplôme est signé par le Ministre en charge de l'enseignement supérieur et le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

VI - COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est constitué **des droits d'inscription** régis par l'arrêté n°17072 en date 18 octobre 2013 du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur sont payés à l'université via une institution bancaire et **des frais d'écolage** payés au niveau des caisses de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

A) Les Droits d'inscriptions

Les Droit d'inscription pour les étudiants sont de :

	Etudiants sénégalais et les ressortissants de l'UEMOA et les pays signataires d'accord de coopération spécifiques	Les ressortissants des autres pays
DST 1 JOUR	25 000 Frs	200 000 Frs
DST 2 JOUR	25 000 Frs	200 000 Frs

B) Les frais d'écolage

	Etudiants sénégalais et les ressortissants de l'UEMOA et les pays signataires d'accord de coopération spécifiques					Les ressortissants des autres pays				
Année	FI UCAD	FI ESP	Montant Mensuel	Nbre de mois	Montant annuel	FI UCAD	FI ESP	Montant Mensuel	Nbre de mois	Montant annuel
DST 1 JOUR	25 000	85 000	100 000	9	1 010 000	200 000	85 000	100 000	9	1 185 000
DST 2 JOUR	25 000	85 000	100 000	9	1 010 000	200 000	85 000	100 000	9	1 185 000

C) Le paiement à l'inscription

	Etudiants sénégalais et les ressortissants de l'UEMOA et les pays signataires d'accord de coopération spécifiques					Les ressortissants des autres pays				
Année	FI UCAD	FI ESP	Mois de Juin	Mois de Juillet	Montant à l'inscription	FI UCAD	FI ESP	Mois de Juin	Mois de Juillet	Montant à l'inscription
DST 1 JOUR	25 000	85 000	100 000	100 000	310 000	200 000	85 000	100 000	100 000	485 000
DIST 2 JOUR	25 000	85 000	100 000	100 000	310 000	200 000	85 000	100 000	100 000	485 000

Les étudiants pris en charge par un organisme ou une entreprise sont soumis aux mêmes conditions de règlement que les particuliers. Toutefois la somme avancée à l'inscription leur sera remboursée dès que le paiement par l'organisme ou l'entreprise parviendra à l'E.S.P.

Pour les étudiants qui optent pour le paiement mensualisé, il est à retenir que le dernier délai de paiement est toujours fixé au 10 du mois.

N.B :

- 1. FI UCAD : Frais d'inscription UCAD**
- 2. FI ESP : Frais d'inscription ESP**

VII - VII DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature comprend :

- ◆ Un formulaire de préinscription à remplir
- ◆ Un extrait de naissance – 6 mois
- ◆ La photocopie certifiée du BAC scientifique ou technique ou diplôme équivalent
- ◆ La photocopie du relevé de BAC légalisée
- ◆ Les relevés des notes des classes de seconde, première et terminale.
- ◆ Une attestation d'équivalence fournie par le Rectorat de l'Université Cheikh Anta DIOP pour les diplômes provenant de l'étranger.
- ◆ Une attestation de prise en charge en cas de financement par un organisme ou une entreprise.
- ◆ Frais de dossier : 10 000 FCFA

ANNEXE 1.
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS
DIPLOME SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE – Mention : Sciences et Techniques – Spécialité Génie Civil

SEMESTRE 1		MODALITES D'ENSEIGNEMENT					CHARGE DE TRAVAIL	
Unités d'Enseignement	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	Total 1	TPE	VHT	Crédit
DST111 : MATHEMATIQUES ET STRUCTURES 1	Mathématiques 1 et 2	24	24		48	12	60	6
	Mécanique des structures (RDM)	24	24		48	12	60	
	Sous total 1	48	48	0	96	24	120	
DST112 : PHYSIQUES 1	Physique (Electricite)	12	12		24	6	30	3
	Physique (Mécanique des fluides)	12	12		24	6	30	
	Sous total 2	24	24	0	48	12	60	
DST113 : MATERIAUX	Connaissance du matériau et de son origine	12	12		24	6	30	5
	Matériaux de construction	16	16		32	8	40	
	Technologie du béton	10		10	20	10	30	
	Sous total 3	38	28	10	76	24	100	
DST114 : TECHNOLOGIE 1	Technologies de construction (gros œuvre)	24		24	48	12	60	6
	Dessin Technique et DAO	24		24	48	12	60	
	Sous total 4	48	0	48	96	24	120	
DST115 : AMENAGEMENT ET LEGISLATION	Urbanisme et Aménagement du territoire	12	12		24	6	30	4
	Droit	12	12		24	6	30	
	Projet Personnel de l'Etudiant (PPE)					20	20	
	Sous total 4	24	24	0	48	32	80	
DST116: COMMUNICATION 1	Informatique	24		24	48	12	60	6
	Anglais technique	12	12		24	6	30	
	Techniques de communication	12	12		24	6	30	
	Sous total 3	48	24	24	96	24	120	
Total horaire des enseignements du semestre 1		182	148	34	364	116	600	30

SEMESTRE 2		MODALITES D'ENSEIGNEMENT					CHARGE DE TRAVAIL	
Unités d'Enseignement	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	Total 1	TPE	VHT	Crédit
DST 121: MATHÉMATIQUES ET STRUCTURES 2	Mathématiques 3 & 4	24	24		48	12	60	5
	Mécanique des structures (RDM)	16	16		32	8	40	
	Sous total 1	40	40	0	80	20	100	
DST 122 : PHYSIQUE 2	Physique (THERMODYNAMIQUE)	12	12		24	6	30	3
	Physique (TRANSFERT THERMIQUE)	12	12		24	6	30	
	Sous total 2	24	24	0	48	12	60	
DST 123 : MATERIAUX ET STRUCTURES 1	Géotechnique I	12	12		24	6	30	6
	Construction métallique I	12	12		24	6	30	
	Laboratoires Matériaux et Sols			48	48	12	60	
	Sous total 2	24	24	48	96	24	120	
DST124 : TECHNIQUES	Topographie I	12	12		24	6	30	4
	Route I	12	12		24	6	30	
	Béton I	8	8		16	4	20	
	Sous total 3	32	32	0	64	16	80	
DST125 : TECHNOLOGIE 2	Technologies de construction (second œuvre)	24	24		48	12	60	6
	Dessin Technique et DAO 2	24		24	48	12	60	
	Sous total 4	48	24	24	96	24	120	
DST 125 : COMMUNICATION 2	Techniques de communication	12	12		24	6	30	3
	Anglais technique	12	12		24	6	30	
	Sous total 4	24	24	0	48	12	60	
DST126 : PROJETS	Economie, gestion et fiscalité	12	12		24	6	30	3
	Projets transversaux					30	30	
	Sous total 5	12	12	0	24	36	60	
Total horaire des enseignements du semestre 2		204	180	72	456	144	600	30

SEMESTRE 3		MODALITES D'ENSEIGNEMENT					CHARGE DE TRAVAIL	
Unités d'Enseignement	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	Total 1	TPE	VHT	Crédit
DST231 : ESTIMATION ET MANAGEMENT DE PROJET	Estimation des travaux (métré) 1 et 2	24	24		48	12	60	6
	Gestion et installation de chantier	12	12		24	6	30	
	Méthode et planification/ Management de projet	12	12		24	6	30	
	Sous total 1	48	48	0	96	24	120	
DST232 : TECHNIQUES HYDRAULIQUES	Hydraulique Urbaine et Assainissement	24	24		48	12	60	6
	Hydrologie	12	12	0	24	6	30	
	Hydrogéologie et forage	12	12	0	24	6	30	
	Sous total 2	48	48	0	96	24	120	
DST233 : MATERIAUX ET STRUCTURES 2	Béton Armé II	24	24		48	12	60	6
	Construction métallique II	12	12		24	6	30	
	Atelier	0	0	24	24	6	30	
	Sous total 3	36	36	24	96	24	120	
DST234 : OUVRAGES	Route II	12	12		24	6	30	6
	Géotechnique II	24	24		48	12	60	
	Labo hydraulique	0	0	24	24	6	30	
	Sous total 4	36	36	24	96	24	120	
DST 235 : TECHNOLOGIE 3	Construction mixte	8	8		16	4	20	6
	Thermique du bâtiment	12	12		24	6	30	
	Topographie II	8	8	40	56	14	70	
	Sous total 5	28	28	40	96	24	120	
Total horaire des enseignements du semestre 3		196	196	88	480	120	600	30

SEMESTRE 4		MODALITES D'ENSEIGNEMENT					CHARGE DE TRAVAIL	
Unités d'Enseignement	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	Total 1	TPE	VHT	Crédit
DST 241: STRUCTURES ET TECHNIQUES 1	Béton Armé III	12	12		24	6	30	3
	Réhabilitation, Pathologie	12	12		24	6	30	
	Sous total 5	24	24	0	48	12	60	
DST 242: TECHNIQUES 2	Etude de prix	12	12		24	6	30	3
	Législation des marchés TDR	12	12		24	6	30	
	Sous total 5	24	24	0	48	12	60	
DST 243: OUVRAGES ET ENVIRONNEMENT	Acoustique et Eclairage	12	12		24	6	30	3
	Hygiène Qualité Sécurité et Environnement	12	12		24	6	30	
	Sous total 5	24	24	0	48	12	60	
DST 244: STRUCTURES ET TECHNIQUES 2	Hydraulique Agricole et Pastorale	12	12		24	6	30	3
	Voirie et Réseaux Divers (VRD)/	12	12		24	6	30	
	Sous total 5	24	24	0	48	12	60	
DST 245: TRAVAUX ENCADRES ET SEMINAIRES	Projets transversaux / projets tutorés	10			10	140	150	18
	Séminaires	20			20	10	30	
	Stages				0	180	180	
	Sous total 2	30	0	0	30	330	360	
Total horaire des enseignements du semestre 4		126	96	0	222	378	600	30

CM : Cours Magistraux
TD : Travaux Dirigés
TP : Travaux pratiques
TPE : Travail Personnel de l'étudiant
VHT : Volume Horaire Total

Annexe 2 : Tableau récapitulatif du mode d'évaluation
DIPLÔME SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE – Mention : Sciences et Techniques – Spécialité Génie Civil

SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Eléments constitutifs	Poids de l'EC	Nature et type d'épreuves				Durée <écrite>	Coef. de l'UE ²
			CC (en %)	CT (en %)	Ecrite ³	orale ³		
DST111: MATHÉMATIQUES ET STRUCTURES 1	Mathématiques 1 et 2	3	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Mécanique des structures (RDM)	3	33.33	66.67	X		≤4h	
DST112: PHYSIQUES 1	Physique (Electricité)	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Physique (Mécanique des fluides)	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST113: MATERIAUX	Connaissance du matériau et de son origine	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	5
	Matériaux de construction	2	33.33	66.67	X		≤4h	
	Technologie du béton	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST114: TECHNOLOGIE 1	Technologies de construction (gros œuvre)	3	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Dessin Technique et DAO	3	33.33	66.67	X		≤4h	
DST115: AMENAGEMENT ET LEGISLATION	Urbanisme et Aménagement du territoire	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	4
	Droit	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Projet Personnel de l'Etudiant (PPE)	1				X	≤4h	
DST116: COMMUNICATION 1	Informatique	3	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Anglais technique	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Techniques de communication	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	

SEMESTRE 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Eléments constitutifs	Poids de l'EC	Nature et type d'épreuves				Durée <écrite>	Coef. de l'UE ²
			CC (en %)	CT (en %)	Ecrite ³	orale ³		
DST 121: MATHEMATIQUES ET STRUCTURES 2	Mathématiques 3 & 4	3	33.33	66.67	X		≤4h	5
	Mécanique des structures (RDM)	2	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 122: PHYSIQUE 2	Physique (Thermodynamique)	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Physique (Transfert thermique)	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 123 : MATERIAUX ET STRUCTURES 1	Géotechnique I	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Construction métallique I	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Laboratoires Matériaux et Sols	3	33.33	66.67	X		≤4h	
DST124 : TECHNIQUES	Topographie I	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	4
	Route I	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Béton I	1	33.33	66.67	X		≤4h	
DST125: TECHNOLOGIE 2	Technologies de construction (second œuvre)	3	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Dessin Technique et DAO 2	3	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 125 : COMMUNICATION 2	Techniques de communication	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Anglais technique	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST126: PROJETS	Economie, gestion et fiscalité	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Projets transversaux	1.5				X	≤4h	

SEMESTRE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Eléments constitutifs	Poids de l'EC	Nature et type d'épreuves				Durée <écrite>	Coef. de l'UE ²
			CC (en %)	CT (en %)	Ecrite ³	orale ³		
DST231 : ESTIMATION ET MANAGEMENT DE PROJET	Estimation des travaux (métré) 1 et 2	3	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Gestion et installation de chantier	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Méthode et planification/ Management de projet	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST232: TECHNIQUES HYDRAULIQUES	Hydraulique Urbaine et Assainissement	3	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Hydrologie	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Hydrogéologie et forage	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST233: MATERIAUX ET STRUCTURES 2	Béton Armé II	3	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Construction métallique II	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Atelier	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST234: OUVRAGES	Route II	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Géotechnique II	3	33.33	66.67	X		≤4h	
	Labo hydraulique	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 235: TECHNOLOGIE 3	Construction mixte	1	33.33	66.67	X		≤4h	6
	Thermique du bâtiment	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
	Topographie II	3	33.33	66.67	X		≤4h	

SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Eléments constitutifs	Poids de l'EC	Nature et type d'épreuves				Durée <écrite>	Coef. de l'UE ²
			CC (en %)	CT (en %)	Ecrite ³	orale ³		
DST 241: STRUCTURES ET TECHNIQUES 1	Béton Armé III	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Réhabilitation, Pathologie	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 242: TECHNIQUES 2	Etude de prix	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Législation des marchés TDR	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 243: OUVRAGES ET ENVIRONNEMENT	Acoustique et Eclairage	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Hygiène Qualité Sécurité et Environnement	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 244: STRUCTURES ET TECHNIQUES 2	Hydraulique Agricole et Pastorale	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	3
	Voirie et Réseaux Divers (VRD)/	1.5	33.33	66.67	X		≤4h	
DST 245: TRAVAUX ENCADRES ET SEMINAIRES	Projets transversaux / projets tutoyés	2				X	≤4h	18
	Séminaires	1				X	≤4h	
	Stages	3				X	≤4h	